INFORMATIONS SUR LA GARANTIE

Produits extérieurs et intérieurs

CHAMCLAD®
TRANSFORMING SPACES

info@chamclad.com
www.chamclad.com
(780) 456 -4430

Août 2025

CERTIFICAT DE GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE 50 ans - 15 ANS NON DÉGRESSIVE

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT :

DESCRIPTION PRODUIT(S) :

NUMÉRO DE GARANTIE :

COULEUR(S)/FINITION(S) :

DATE D'ÉMISSION :

INSTALLATEUR :

NOM DE L'ENTREPRENEUR :

Nom du projet (le cas échéant) :

Adresse du projet :

Date d'achèvement substantiel :

PROPRIÉTAIRE :

NOM :

SOCIÉTÉ (LE CAS ÉCHÉANT) :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

EMAIL :

EN SIGNANT CI-DESSOUS, LE PROPRIÉTAIRE CONFIRME L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS FOURNIES, ATTESTE AVOIR LU ET SUIVI LE MANUEL D'INSTALLATION, ET RECONNAIT AVOIR LU ET ACCEPTER LES CONDITIONS DE LA GARANTIE LIMITÉE CHAMCLAD® 50 ANS

SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE :

DATE :

AUTORISÉ AU NOM DE CHAMCLAD® :

NOM et FONCTION:

DATE D'AUTORISATION :

SIGNATURE :

DEMANDE DE TRANSFERT DE GARANTIE

Ce formulaire doit être rempli, signé par le Propriétaire initial et le Nouveau propriétaire, puis envoyé par courrier à ChamClad dans les 60 jours suivant la date de transfert de titre.

NUMÉRO DE GARANTIE :

DATE D'ÉMISSION :

PROPRIÉTAIRE INITIAL :

NOM :

ADRESSE D'INSTALLATION :

NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :

NOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

EMAIL :

EN SIGNANT CI-DESSOUS, LE NOUVEAU PROPRIÉTAIRE CONFIRME L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS ET ACCEPTE LES CONDITIONS DE LA GARANTIE, ET RECONNAÎT QUE LE TRANSFERT NE PORTE QUE SUR LA PORTION NON EXPIRÉE DE LA GARANTIE.

SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE INITIAL :

DATE :

SIGNATURE DU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :

DATE :

CONDITIONS DE GARANTIE

Garantie : ChamClad® offre une garantie limitée de 50 ans (dont 15 ans non dégressive) sur sa gamme ChamClad® de revêtements, bardages et accessoires en PVC rigide (le « produit »), selon les termes et conditions énoncés ci-après (la « Garantie »).

Couverture : ChamClad® garantit l'absence de défauts initiaux de matière ou de fabrication (« défauts initiaux ») pendant 50 ans (dont 15 ans non dégressive) à compter de la date d'achat. Sous réserve d'un stockage et d'une pose conformes aux instructions d'installation ChamClad®, le produit est garanti 50 ans (dont 15 ans non dégressive, puis au prorata selon le barème ci-dessous) contre le gauchissement, les cloques et l'écaillage (« défaillance technique »), sous réserve des limitations ci-après.

Comme tous les matériaux, le produit subira un certain degré de décoloration lié à l'âge, à l'ensoleillement et aux conditions environnementales. Sous réserve d'un stockage et d'une pose conformes, ChamClad® garantit en outre le produit contre une décoloration déraisonnable pendant 50 ans (dont 15 ans non dégressive) à compter de la date d'achat (selon les limitations ci-après). En cas de réclamation pour décoloration déraisonnable, ChamClad®, à sa seule discrétion, déterminera si le degré de décoloration est excessif, en tenant compte des facteurs décrits ci-dessous.

Transférabilité : La Garantie bénéficie au(x) premier(s) acheteur(s). Elle prend fin à la vente du bien ou au décès du(des) propriétaire(s) initial(aux), sauf transfert à un nouveau propriétaire sur demande écrite à ChamClad® dans les 60 jours suivant la vente. À défaut de transfert conforme, le solde de la Garantie est perdu.

Le droit de transfert est limité à un second propriétaire uniquement et n'allonge en aucun cas la durée totale, limitée à 50 ans (dont 15 ans non dégressive). Pour les sociétés, organismes publics, fiducies, organisations religieuses, écoles, copropriétés ou coopératives, la Garantie est non transférable, sauf du constructeur à l'acquéreur d'un logement neuf.

Responsabilité de ChamClad® au titre de la Garantie : En cas de défaut initial, de défaillance technique ou de décoloration déraisonnable couverts, ChamClad® réparera, remettra en état ou remplacera le produit, à sa seule discrétion, conformément aux modalités de réclamation ci-après. La responsabilité de ChamClad® se limite au produit uniquement. Les coûts d'installation et de main-d'œuvre ne sont pas couverts par ChamClad®, sauf accord écrit contraire ; ils restent à la charge du propriétaire. La garantie appliquée au produit réparé ou remplacé est limitée à la période non expirée de la Garantie initiale.

Si ChamClad® détermine qu'un produit présente un défaut de fabrication ou une défaillance technique, elle décidera, à sa seule discrétion, de remplacer, remettre en état ou réparer, puis de retourner le produit au propriétaire via le détaillant/distributeur agréé.

Pour initier une réclamation, voir la section « Réclamations et assistance » à la page 5 de ce document. Pour toute question : 1 (780) 454-4430 ou info@chamclad.com

Le produit n'est pas garanti quant à sa pertinence pour tous les usages. Il appartient à l'acheteur de déterminer l'adéquation, l'efficacité et la sécurité d'un usage ou d'une application. Les réglementations et conditions de construction variant selon les zones, chaque acheteur doit consulter les codes locaux et des entrepreneurs qualifiés pour juger de la pertinence.

EXCLUSIONS ET LIMITATIONS

Les obligations et la responsabilité de ChamClad® au titre de la Garantie sont expressément conditionnées par les points suivants :

- **Le stockage, la manipulation et la pose doivent respecter les instructions ChamClad® (voir www.chamclad.com pour stockage, pose et entretien). La présente Garantie n'implique en rien une garantie de la qualité de pose ni une responsabilité en cas de mauvaise installation, notamment l'absence de jeux pour dilatation/rétraction. Un produit non posé ne doit pas être exposé en plein soleil ; le laisser au soleil annulera la Garantie.**

- **La Garantie doit avoir été enregistrée comme requis, et tout cessionnaire doit avoir transmis les documents de transfert. Le réclamant doit fournir toutes les informations raisonnablement demandées pour évaluer la réclamation.**

- **La Garantie ne couvre pas la destruction, les dommages ou un défaut d'adhérence dus à une mauvaise installation, un nettoyage inadapté (y compris produits non approuvés ou abrasifs), une mauvaise utilisation, la négligence, des chocs d'objets, la glace, le feu, le vent (y compris tornades et vents extrêmes), tremblements de terre, inondations, foudre ou cas de force majeure.**

- **La Garantie ne couvre pas le vieillissement anormal de surface ou la déformation dus à la pollution de l'air, aux fumées, au vandalisme, à une mauvaise utilisation, à des produits chimiques nocifs, ou à la proximité de sources de chaleur (foyers, barbecues, chauffages, flammes nues). Elle ne couvre pas non plus les dommages de finition causés par des substances étrangères (graisse, huile, sable, poussière).**

- **La Garantie ne couvre pas les dommages causés par la réflexion, réfraction ou intensification du soleil provenant de surfaces très réfléchissantes voisines. Il faut évaluer la présence possible de telles réflexions/réfractions (fenêtres, portes, surfaces voisines) avant de décider l'application.**

- **La Garantie ne couvre pas la décoloration (raisonnable ou non) ni autres dommages dus à la pollution, à des produits chimiques nocifs ou à des conditions climatiques sévères. Un vieillissement normal est attendu avec l'UV, l'atmosphère et la météo (taches, décoloration, etc.), variables selon la localisation, l'ensoleillement et la qualité de l'air et d'autres facteurs.**

- **La couverture offerte par la présente garantie en cas de décoloration sera limitée aux décolorations anormales ou déraisonnables, évaluées par rapport aux performances de résistance aux intempéries fournies par le fournisseur de stratifiés ChamClad®. La norme applicable à une décoloration déraisonnable dans des conditions normales est une différence de couleur ≥ 2/3 sur l'échelle de gris (ISO 105-A02) pour une exposition aux États-Unis et au Canada, et sera autrement laissée à la seule discrétion de ChamClad®. ChamClad® peut exiger des tests en laboratoire indépendants pour évaluer une réclamation pour décoloration déraisonnable.**

- **Si le produit a été peint, verni ou autrement revêtu par-dessus la finition d'usine, la Garantie est annulée.**

- **La Garantie est annulée si le nettoyage n'est pas conforme aux méthodes approuvées ci-dessous et sur www.chamclad.com**

- **Les produits ChamClad® ne sont pas garantis contre les déformations dues aux mouvements structurels ou aux tassements de sol. Un usage dépassant les applications résidentielles/commerciales normales, non recommandé par ChamClad® ou par les codes locaux, n'est pas couvert.**

EXCLUSIONS ET LIMITATIONS

- **La seule responsabilité de ChamClad® au titre de la Garantie se limite à la réparation, remise en état ou substitution du produit. ChamClad® n'est responsable d'aucune autre perte ou dépense (directe, indirecte, accessoire, consécutive, punitive ou autre), y compris coûts de dépose/repose, main-d'œuvre, transport, taxes, perte de clientèle, de profits, de jouissance. La responsabilité totale de ChamClad®, qu'elle résulte d'un contrat, d'une garantie, d'une négligence, d'un délit, d'une responsabilité stricte ou autre, est strictement limitée au prix d'achat des produits concernés. La garantie sur tout produit réparé/remplacé est limitée au terme non expiré de la garantie initiale.**

- **Si une réclamation est faite pour un produit qui n'est plus disponible, ChamClad® se réserve le droit de fournir un produit de revêtement qui, à sa seule discrétion, est de qualité et de gamme de couleurs équivalentes afin de remplir les obligations de ChamClad® en vertu de la présente garantie.**

- **Toute personne à qui le produit est fourni conformément aux conditions de la garantie ne peut bénéficier que des avantages de la période restante de la garantie applicable au produit initialement installé.**

- **La couverture contre la défaillance technique est soumise au barème de proratisation suivant (à compter de la date d'achat) :**

  - **Premiers 15 ans (0–15 ans) : 100 % du coût des matériaux couverts**
  - **5 ans suivants (16–20 ans) : 75 % couverts**
  - **10 ans suivants (21–30 ans) : 50 % couverts**
  - **10 ans suivants (31–40 ans) : 25 % couverts**
  - **10 ans suivants (41–50 ans) : 10 % couverts**

- **Si l'une des exclusions, clauses de non-responsabilité ou limitations est interdite par la loi, cette disposition peut être supprimée de la garantie sans affecter la validité des autres dispositions.**

- **Cette garantie est exclusive et remplace toute autre garantie, explicite, implicite ou légale.**

RÉCLAMATIONS ET ASSISTANCE

Pour faire une réclamation, le propriétaire initial ou le cessionnaire enregistré doit notifier ChamClad® dans les trente (30) jours suivant la découverte du défaut.

Notification par e-mail à info@chamclad.com.

La réclamation doit inclure :

- description du(des) défaut(s) avec photos
- date de découverte
- certificat de garantie signé émis par ChamClad®

Après préavis raisonnable, le propriétaire autorisera nos agents/distributeurs à accéder au site pour inspection lorsque ChamClad® le jugera nécessaire.

Sur demande, le propriétaire/cessionnaire fournira tous documents et échantillons défectueux à ses frais.

ENTRETIEN ET SOIN DES PRODUITS CHAMCLAD

Les produits ChamClad® sont conçus pour nécessiter peu d'entretien, et nos films stratifiés possèdent des propriétés exceptionnelles qui garantissent une facilité de nettoyage et une longue durée de vie des surfaces. Ils sont très résistants aux rayons ultraviolets, aux rayures et à l'air salin. La faible tension superficielle du film le rend intrinsèquement anti-salissures et donc facile à nettoyer. Les finitions ChamClad® possèdent des propriétés anti-graffiti et, dans la plupart des cas, peuvent être facilement éliminées à l'aide d'un tuyau d'arrosage, d'un détergent doux pour la cuisine et d'eau chaude.

Un nettoyage et une inspection réguliers sont essentiels pour préserver la durée de vie du produit et la validité de la garantie.

- **Fréquence minimale de nettoyage : Dans des environnements normaux ou urbains, nous recommandons de nettoyer votre produit ChamClad® tous les 12 à 18 mois.**
- **Zones à forte exposition : Dans les zones soumises à des niveaux élevés de pollution, telles que les environnements industriels ou côtiers, nous recommandons de nettoyer votre produit ChamClad® tous les 8 à 12 mois.**
- **Inspections régulières : retirer rapidement tout débris/contaminant (excréments d'oiseaux, etc.) pour éviter taches/usure/dégradations.**

Reportez-vous aux recommandations d'entretien ci-dessous pour garantir un entretien optimal de votre produit ChamClad®.

Nettoyage général :

- Nettoyer avec chiffon/éponge/brosse souple et un détergent neutre. Il est recommandé d'utiliser le nettoyant ChamClad® (fourni par ChamClad®) et/ou un savon ou nettoyant liquide non concentré (type Simple Green). Rincer abondamment à l'eau claire.
- Si des marques sont apparues à cause du frottement entre les panneaux, vous pouvez les nettoyer avec un chiffon doux imbibé d'eau et de savon. Laissez le chiffon reposer sur la zone pendant 60 secondes. Les panneaux doivent être rincés abondamment à l'eau claire.
- Pour éviter les traces, commencer par le haut du mur et descendre.
- Vous pouvez nettoyer les panneaux ChamClad® à l'aide d'un nettoyeur haute pression à faible pression. NE DÉPASSEZ PAS 1500 PSI.

À NE PAS FAIRE :

- N'utilisez pas de solvants pour nettoyer les panneaux. Les solvants peuvent endommager les couches protectrices du film.
- Ne lavez pas les panneaux avec un nettoyeur haute pression à courte distance.
- N'utilisez pas de solvants abrasifs, érosifs ou caustiques pour nettoyer les panneaux ChamClad®, car ils peuvent ternir et/ou endommager la finition des panneaux et annuler la garantie.

En cas de difficulté, nous contacter à info@chamclad.com